



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024 A 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Présents : 10

Absents excusés : 3

Absent : 1

Pouvoirs : 2

Date de convocation : 06 mai 2024

Le 13 mai 2024 à 18h00, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaient présents : Mmes DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, VIGIER, RODRIGUEZ, MM. CHARBEIX, GUEDON, MORELET, REDON.

Etaient absents excusés : Mme CHARRIERE, MM. DOUILLARD, LEBRAUD.

Etait absent : M. SUIRE

Pouvoirs : M. DOUILLARD donne pouvoir à Mme JEAN, M. LEBRAUD donne pouvoir à Mme DELAGE.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance.

M. Philippe CHARBEIX est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024. Mme RODRIGUEZ fait une remarque sur le manque de précision d'une phrase transcrite pour la convention nature et patrimoine. M. REDON et Mme JEAN ont rencontré le Président du C.A.D. concernant l'assurance des bénévoles. En conclusion il faudrait que tous les bénévoles intervenant pour l'entretien des chemins de randonnée soient affiliés au C.A.D. Ils seraient ainsi couverts par l'assurance spécifique prise par le Comité d'Animation de Dignac. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire précise qu'il faut délibérer avant le 1^{er} octobre 2024. C'est la direction générale des finances publiques qui possède un fichier suite aux déclarations de vacances réalisées par les propriétaires. Elle rappelle les règles pour que le bien ne soit pas taxé :

- Qu'il soit habité plus de 90 jours dans l'année,
- Que le coût des travaux dépasse 25% de la valeur du bien,
- Que la vacance soit indépendante de la volonté du propriétaire (le propriétaire doit prouver qu'il cherche à louer son bien sans succès).

L'intérêt de cette délibération est d'inciter les propriétaires à louer leur logement vacant.

Vote : approbation à l'unanimité.

2 – Attribution de chèques cadeaux aux agents

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire propose d'attribuer 90€ pour les agents en activité et 193€ pour les agents partant à la retraite dans l'année en cours.

Vote : approbation à l'unanimité.

3 – Création et suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire propose de créer un poste « agent polyvalent de restauration et d'entretien » à raison de 28h30/semaine pour remplacer Mme DOUILLARD qui part à la retraite le 1^{er} août 2024.

Vote : approbation à l'unanimité.

4 – Convention de partenariat entre la médiathèque départementale de la Charente et les bibliothèques-médiathèques de son réseau

Rapporteur : Mme Françoise GAUTIER-MARANDAT

Madame GAUTIER-MARANDAT fait lecture de la convention. Elle précise que la médiathèque aide tout au long de l'année la bibliothèque municipale comme par exemple lors de l'animation organisée pour le 1^{er} anniversaire avec le prêt de casque à réalité virtuelle. Une exposition « carnet de voyage » prêtée par la médiathèque débutera le 15 mai à la salle des mariages.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention.

Vote : approuvé à l'unanimité.

5 – Convention de partenariat Jeu Circino, le chasseur de trésors- Destination Charente

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Créacom Games lui a annoncé que la commune de Dignac a été retenue pour représenter gratuitement la Charente avec 35 autres communes dans le nouveau jeu familial Circino, le chasseur de Trésors – Destination Charente. Ce jeu est réalisé en collaboration avec Charentes Tourisme et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention qui précise les droits et engagements respectifs.

Vote : approuvé à l'unanimité.

6 - Rapport annuel 2023 de la SPL Gama

Rapport : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire lit le rapport de la SPL Gama. Mme Béatrice JEAN fait remarquer que beaucoup de communes quittent la SPL.

Vote : approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

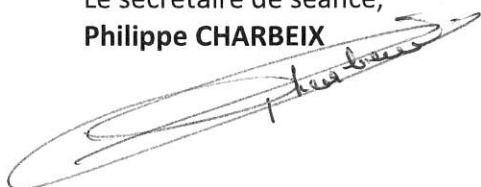
- **Restaurant scolaire :** Mme COLIAT, préventrice en santé et sécurité au travail au CDG16 a rencontré 2 agents pour réaliser un audit au restaurant scolaire. Suite à son rapport, la commune renouvelle le mobilier aussi bien pour le confort des agents que des élèves. Une

mise en concurrence a été réalisée auprès de 3 entreprises pour le remplacement du mobilier du restaurant scolaire. Le montant des devis sont similaires ; L'entreprise « Mobisco » a été retenue (17 508,53€ TTC). Le budget prévisionnel étant dépassé, madame le Maire souhaite avoir l'aval du conseil avant de le signer. Les élus valident le devis. Pour le budget 2025, il faudra prévoir des travaux d'amélioration de l'acoustique de cette salle.

- **Valorisation du bourg** : Mme RODRIGUEZ demande si les plans affichés dans la salle des commissions sont définitifs. M. MORELET l'informe que le projet définitif devrait être validé lors de la prochaine réunion du conseil municipal pour lancer la demande d'effacement des réseaux auprès du Département.
- **SDEG 16** : Le coût de remplacement des lanternes endommagées de la rue de la Clef d'Or est exorbitants (2 100€/lanterne). M. CHARBEIX informe qu'elles vont être remplacées par des luminaires LED permettant une économie d'énergie de plus de 40%. A ce jour, seul l'éclairage public de 2 lotissements sont équipés de LED.
- **Maison de santé** : M. CHARBEIX informe les élus qu'il a été décidé de modifier le compteur de la maison de santé de 54 kW (ex tarif jaune-C4) et de poser deux compteurs (ex tarif bleu-C5) ce qui permettra de diminuer le coût du kW.
- **Stade de foot** : M. REDON demande si la mairie peut augmenter la puissance du compteur. M. MORELET lui répond que des prises supplémentaires vont être installées et que la puissance va être augmentée.
- **Chemin rural Henri IV** : un administré a demandé à M. REDON s'il pouvait couper les arbres morts sur l'assiette du chemin rural Henri IV longeant la coupe de bois actuelle. Les élus donnent leur accord en compensation d'un don à l'école et d'une demande écrite.

La séance est levée à 20h05.

Le secrétaire de séance,
Philippe CHARBEIX



Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE

